

Budget cyber : estimer avant de voir l'ancre

Protocole de réunion pour empêcher N-1, le premier devis ou un pourcentage arbitraire de piloter l'arbitrage.

Une estimation produite après exposition à l'ancre n'est plus indépendante : c'est déjà une négociation avec un nombre installé.

1

Masquer les ancres

Le dossier envoyé avant la réunion exclut budget N-1, devis fournisseurs, moyenne sectorielle et pourcentage de référence.

2

Estimer séparément

Chaque décideur renseigne seul une fourchette basse et haute pour : réduction du risque prioritaire, maintien en condition de sécurité, réponse et reprise.

3

Relier au métier

Chaque montant doit nommer un actif, un scénario et un impact : arrêt de production, indisponibilité, perte de données ou obligation contractuelle.

4

Consolider avant dévoilement

Le secrétariat calcule médiane et dispersion des estimations sans les corriger ni les commenter.

5

Afficher ensuite les ancres

Le RSSI révèle N-1 et les devis, puis explique les écarts avec les estimations indépendantes.

6

Nommer le risque résiduel

Toute baisse identifie le risque accepté, son propriétaire métier, la durée d'acceptation et la date de réexamen.

7

Exiger une capacité mesurable

Toute hausse indique le résultat attendu : délai de détection ou restauration, couverture des accès, sauvegardes testées, exercice réalisé.

8

Conserver la trace

Le procès-verbal garde estimations initiales, ancre révélée, décision finale et hypothèses pour la revue de l'année suivante.

Test de sortie : le comité peut expliquer la décision par les scénarios et les capacités financées, sans commencer sa justification par « l'an dernier » ou « le premier devis ».